Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Tendances des populations d'espèces en péril

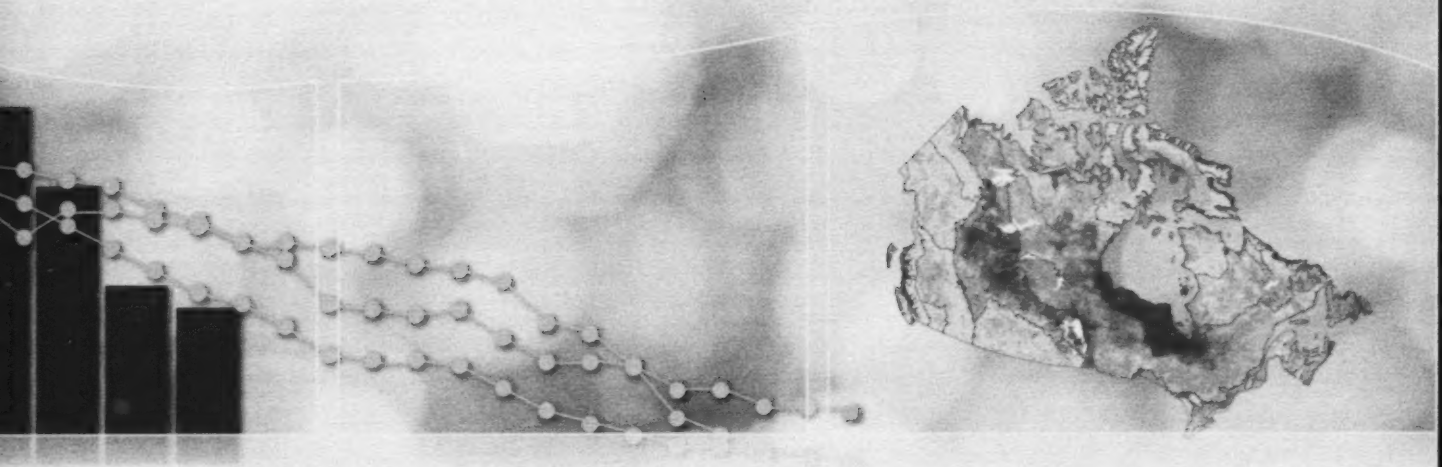

Canada

Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Tendances des populations d'espèces en péril. Consulté le *jour mois année*.
Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/tendances-populations-especes-peril.html.

N° de cat. : En4-144/37-2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-24468-6

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Thinkstockphotos.ca; © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Tendances des populations d'espèces en péril

Juin 2018

Table des matières

Tendances des populations d'espèces en péril **5**

Aperçu des résultats 5

À propos de l'indicateur 6

Ce que mesure l'indicateur 6

Pourquoi cet indicateur est important 6

Indicateurs connexes 6

Sources des données et méthodes 7

Sources des données 7

Méthodes 8

Changements récents 10

Mises en garde et limites 10

Ressources 11

Références 11

Renseignements connexes 11

Annexe **12**

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures 12

Liste des figures

Figure 1. Les tendances des populations d'espèces en péril sont-elles conformes aux objectifs? Canada, mai 2017 5

Liste des tableaux

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Les tendances des populations d'espèces en péril sont-elles conformes aux objectifs? Canada, mai 2017 12

Tendances des populations d'espèces en péril

Certaines espèces sauvages du Canada sont menacées de disparition. Pour plusieurs de ces espèces, les objectifs en matière de population sont énoncés dans un document de rétablissement. Cet indicateur présente les premiers signes de progrès et fournit une évaluation préliminaire de l'efficacité des activités de rétablissement, tout en reconnaissant que le rétablissement peut prendre de nombreuses années.

Aperçu des résultats

Les tendances des populations d'espèces en péril sont-elles conformes aux objectifs? Pour les 113 espèces pour lesquelles des tendances de population ont pu être déterminées :

- 49 espèces (43 %) affichent des progrès vers leurs objectifs de population;
- 51 espèces (45 %) n'affichent pas de progrès;
- les autres espèces affichent à la fois des signes d'amélioration et de déclin.

Figure 1. Les tendances des populations d'espèces en péril sont-elles conformes aux objectifs? Canada, mai 2017

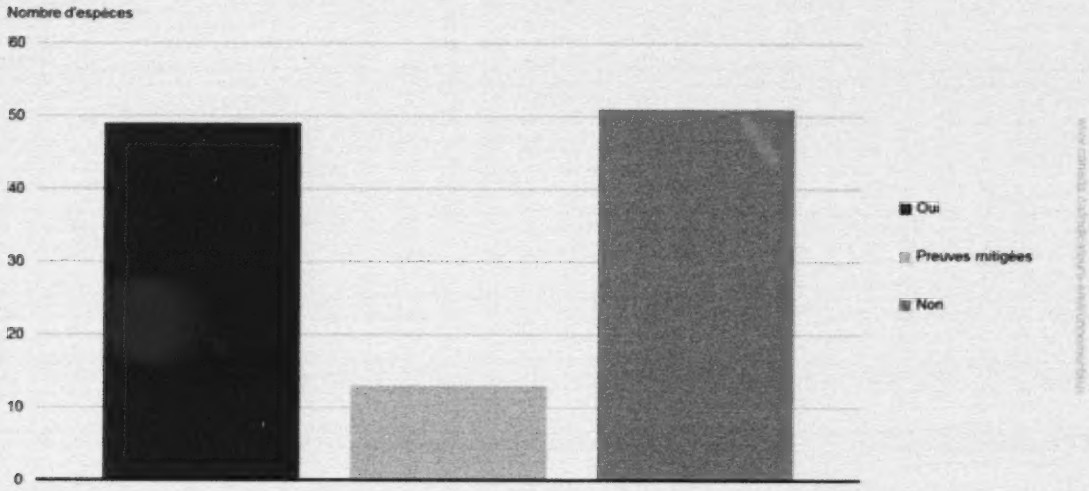

Données pour la Figure 1

Remarque : Les catégories tiennent compte du temps qui a été disponible pour le rétablissement. Des preuves mitigées signifient qu'il existe un mélange de tendances démographiques positives et négatives.
Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Secrétariat du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2017).

En mai 2017, des programmes de rétablissement ou des plans de gestion définitifs avaient été publiés pour un total de 378 espèces en péril. Sur ce total, 143 espèces ayant des objectifs axés sur les populations ont été réévaluées depuis que leurs documents de rétablissement ont été achevés. Pour 30 espèces, les réévaluations ne contenaient pas suffisamment de renseignements pour déterminer les tendances des populations. L'indicateur est donc basé sur 113 espèces.

En 2017, 9 espèces animales et 4 espèces végétales ont été ajoutées à l'indicateur. Dans l'ensemble, il n'y avait pas de tendance claire des différences entre les groupes d'espèces apparentées.

- Sur les 9 espèces animales, 3 ont présenté une amélioration, 4 n'en ont pas présenté et 2 présentaient des signes d'amélioration et de déclin.
- Sur les 4 espèces végétales, 3 ont présenté une amélioration et 1 autre a présenté des tendances différentes à différents sites.

Les menaces qui pèsent sur les espèces comprennent la perte d'habitat, la surexploitation et la pollution. Le rétablissement des espèces est régi par de nombreux facteurs, y compris la durée de vie de l'espèce, le cycle de reproduction et l'état de l'habitat. Il peut aussi être affecté par des menaces telles que la perte d'habitat et la pollution. De plus, le rétablissement d'espèces rares peut être difficile à détecter, surtout si les individus sont difficiles à trouver et à identifier.

À propos de l'indicateur

Ce que mesure l'indicateur

L'indicateur évalue les tendances du rétablissement des espèces en péril pour lesquelles des documents finaux de rétablissement et de l'information sur les tendances sont disponibles. Ainsi, les résultats ne doivent pas être interprétés comme une mesure du succès du rétablissement jusqu'à ce qu'une période suffisante se soit écoulée pour permettre aux espèces de se rétablir, et de permettre une cueillette d'information suffisante pour évaluer le rétablissement.

Pourquoi cet indicateur est important

L'indicateur fournit une évaluation préliminaire de l'efficacité des programmes de rétablissement. Nous protégeons les espèces en péril parce qu'elles sont des éléments importants d'écosystèmes sains. L'indicateur soutient directement la mesure des progrès réalisés par rapport à l'objectif 2 des Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 et la cible Espèces en péril de la Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019.

En règle générale, le rétablissement fructueux des espèces devrait enrayer ou inverser toute baisse non naturelle, et éliminer ou atténuer les pressions anthropiques, afin d'augmenter ou de stabiliser la probabilité de persistance des espèces à l'état sauvage.

Indicateurs connexes

L'indicateur sur le Changement de statut des espèces sauvages en péril suit l'évolution de la situation des espèces en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

L'indicateur sur la Situation des espèces sauvages rend compte des risques de disparition parmi un large éventail d'espèces, en utilisant un ensemble de catégories.

L'indicateur sur l'Indice des espèces canadiennes suit les tendances moyennes des populations de vertébrés au Canada.

Des populations d'espèces sauvages en santé

Cet indicateur soutient la mesure des progrès vers l'atteinte de l'objectif à long terme de la Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019 : Toutes les espèces ont des populations saines et viables.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Cet indicateur se limite aux espèces inscrites au registre de la Loi sur les espèces en péril (LEP).

Pour les espèces inscrites en vertu de la LEP pour lesquelles des documents finaux de rétablissement (un programme de rétablissement ou un plan de gestion) ont été publiés, les objectifs relatifs à la taille et à la répartition de la population sont tirés des documents.

Pour évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs, on tient compte des données sur les tendances des populations contenues dans les évaluations ultérieures des espèces. La majorité des données proviennent de la plus récente évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Pour certaines espèces, les données proviennent des Rapports sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement.

Tous les documents sont disponibles sur le site du Registre public des espèces en péril.

Complément d'information

Objectifs : Programmes de rétablissement et plans de gestion

La Loi sur les espèces en péril requiert que le gouvernement du Canada prépare des stratégies de rétablissement pour toutes les espèces inscrites sur la liste en tant qu'espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Elle requiert aussi la préparation d'un plan de gestion pour toutes les espèces inscrites sur la liste en tant qu'espèces préoccupantes. La liste sur les espèces préoccupantes concerne les espèces sauvages qui pourraient devenir menacées ou en voie de disparition suite à une combinaison de caractéristiques biologiques et de menaces identifiées.

La loi permet au gouvernement d'adopter une partie ou la totalité des plans de rétablissement ou plans de gestion préexistants pour les espèces, comme ceux développés dans le cadre du COSEPAC, et si les exigences pour le contenu en vertu de la Loi sont rencontrées.

Documents de rétablissement en vertu de la Loi sur les espèces en péril

La Loi sur les espèces en péril vise à prévenir la disparition à l'état sauvage des plantes et animaux en voie de disparition ou menacés, et à appuyer leur rétablissement. Elle a également pour but d'assurer la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées. Pour les espèces en voie de disparition, menacées ou disparues du pays en vertu de la Loi sur les espèces en péril, un programme de rétablissement doit être préparé par Environnement et Changement climatique Canada, l'Agence Parcs Canada ou Pêches et Océans Canada, selon le cas. Pour les espèces préoccupantes, un plan de gestion doit être préparé. Les dispositions de la Loi entrent en vigueur lorsque des espèces sont ajoutées à la Liste des espèces en péril.

Les programmes de rétablissement évaluent si le rétablissement est réalisable, décrivent les menaces dont il faut tenir compte, établissent des objectifs, des stratégies et des approches générales pour le rétablissement de l'espèce et identifient l'habitat essentiel des espèces. Lorsque l'habitat essentiel requis ne peut être entièrement identifié, un programme de rétablissement comprend un calendrier d'études visant à achever la désignation. Des espèces cooccurrentes peuvent partager un même programme. Les programmes de rétablissement doivent être élaborés dans l'année où une espèce est jugée en voie de disparition et dans les 2 ans qui suivent, dans le cas d'une espèce appartenant à la catégorie des espèces menacées ou disparues du pays. Les programmes de rétablissement des espèces dont le rétablissement est jugé réalisable sont suivis de plans d'action, qui décrivent les mesures spécifiques requises pour atteindre les objectifs du programme de rétablissement.

Les plans de gestion sont requis dans les 3 ans suivant l'inscription d'une espèce à titre d'espèce préoccupante. Les plans de gestion comprennent des mesures de conservation pour les espèces préoccupantes et leur habitat et, dans la mesure du possible, sont préparés pour plusieurs espèces dans un écosystème ou un paysage commun.

Les programmes de rétablissement et les plans de gestion sont aussi variés que la biologie des espèces qu'ils concernent et les menaces qui pèsent sur elles. Les documents tiennent compte de l'abondance et de la répartition actuelle et passée de l'espèce, et recommandent également des approches pour le rétablissement ou la conservation. Par exemple, l'objectif pour le fissident appauvri est de maintenir les populations existantes grâce à la protection et à l'intendance de l'habitat, notamment en limitant l'accès aux sites à des fins récréatives. L'objectif pour la baleine noire de l'Atlantique Nord est d'avoir une tendance à la hausse sur 3 générations (environ 60 ans), en réduisant la mortalité due aux collisions avec les navires, à l'enchevêtrement dans les engins de pêche et à la dégradation de l'habitat.

Tendances démographiques : Évaluations du COSEPAC et rapports d'étape sur la Loi sur les espèces en péril

En général, les plus récentes données disponibles sur les tendances des populations sont tirées des évaluations les plus récentes du COSEPAC.

Le COSEPAC est un comité d'experts indépendant qui détermine la situation des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables du Canada qui sont considérées en voie de disparition de la planète ou du pays. Le rapport d'évaluation rassemble les données scientifiques disponibles et peut inclure des connaissances autochtones et communautaires, afin de fournir une vue d'ensemble sur la situation des espèces. Le Comité réévalue les espèces tous les 10 ans ou plus souvent s'il y a lieu. Il convient de noter que les rapports du COSEPAC, y compris les réévaluations, sont indépendants des autres travaux effectués en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Si des renseignements plus récents en matière de population étaient disponibles dans un Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement, ces renseignements ont été utilisés. Le Rapport sur les progrès décrit généralement les mesures prises en vue du rétablissement et peut contenir ou non de l'information sur les tendances biologiques.

Méthodes

L'information sur les tendances en matière de population de chaque espèce est comparée aux objectifs afin de déterminer si ces derniers sont en voie d'être atteints. Chaque espèce est classée dans l'une des 4 catégories selon qu'elle progresse vers l'atteinte des objectifs : oui, non, preuves mitigées ou information insuffisante. L'indicateur compte le nombre d'espèces dans chacune des 3 premières catégories.

Complément d'information

Sélection des espèces

Toutes les espèces pour lesquelles il existe des documents de rétablissement définitifs sont prises en considération; il s'agit d'espèces inscrites comme espèces disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. Une espèce est incluse dans l'indicateur si elle répond à 4 critères :

1. Le rétablissement des espèces inscrites comme espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées doit être jugé réalisable.
2. Les espèces doivent avoir des objectifs relatifs à la taille de la population, à la répartition ou aux deux.

3. L'espèce doit avoir été réévaluée depuis la publication du programme de rétablissement ou du plan de gestion final, afin de permettre une comparaison avec les conditions antérieures.
4. Des renseignements suffisants doivent être disponibles pour catégoriser les espèces.

Aux fins de cet indicateur, « réévaluée » signifie que l'espèce a été réévaluée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, ou qu'un Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement a été préparé et contient des renseignements sur la population de l'espèce.

Les 10 espèces suivantes ne sont pas prises en compte dans cet indicateur parce que leur rétablissement n'a pas été jugé réalisable : morse de l'Atlantique (population de l'Atlantique Nord-Ouest), alasmidonte naine, Courlis esquimau, baleine grise (population de l'Atlantique), ours grizzli (population des Prairies), ptychomitre à feuilles incurvées, spatulaire, cisco à museau court, salamandre tigrée (population des Grands Lacs) et crotale des bois.

Les 11 espèces suivantes ne sont pas prises en compte dans cet indicateur parce que leurs programmes de rétablissement ne contiennent que des objectifs opérationnels, comme la vérification de la présence de l'espèce au Canada : rainette grillon de Blanchard, noyer cendré, gravelier, bleu insulaire, Paruline de Kirtland, scoulérie à feuilles marginées, mormon (population des Prairies), hespérie Ottoé, Puffin à pieds roses, escargot du Puget et fabronie naine.

Dans le cas de 30 espèces, les preuves mitigées contenues dans les documents de réévaluation étaient insuffisantes pour évaluer si des progrès avaient été réalisés en vue de l'atteinte des objectifs. Les renseignements sur ces espèces sont contenus dans le tableau de données détaillées.

Catégorisation

Une comparaison a été faite entre les objectifs de rétablissement et les tendances des données observées, en tenant compte autant que possible du temps écoulé entre le document de rétablissement et la réévaluation, ainsi que de la biologie de l'espèce. À l'aide d'une approche fondée sur le poids de la preuve, les espèces ont été classées dans l'une des 4 catégories, et la justification a été consignée :

1. Tendances de la population conformes aux objectifs de rétablissement (Oui)
2. Tendances de la population non conformes aux objectifs de rétablissement (Non)
3. Certaines données suggèrent une amélioration, mais il y a aussi des preuves d'un déclin (preuves mitigées).
4. Les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer les tendances de la population (données insuffisantes pour déterminer les tendances).

L'indicateur compte le nombre d'espèces classées dans les 3 premiers groupes.

Liste des espèces en péril au Canada

Le Canada dispose d'un processus en 2 étapes pour l'inscription des espèces en péril au Canada :

1. Évaluation scientifique : le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue le statut des espèces sauvages au Canada.

   Le COSEPAC évalue les espèces potentiellement en péril. Il remplit un rapport de statut sur les progrès et attribue l'une des 7 catégories de risque : Disparue, Disparue du pays, En voie de disparition, Menacée, Préoccupante, Non en péril ou Données insuffisantes. Le COSEPAC examine la classification de chaque espèce en péril tous les 10 ans ou chaque fois qu'il y a lieu de croire que le statut d'une espèce a changé considérablement.

2. Décision d'inscription sur la liste : le COSEPAC conseille le gouvernement du Canada, qui prend la décision d'inscrire ou non l'espèce sur la liste.

   Les évaluations du COSEPAC sont fournies au ministre d'Environnement et Changement climatique Canada, qui recommande au gouverneur en conseil les espèces à ajouter à la Liste des espèces en péril (annexe 1) en vertu de la Loi sur les espèces en péril. L'inscription à l'annexe 1 met en vigueur les dispositions de la Loi.

Changements récents

Pour la mise à jour de 2017, les Rapports sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement ont été systématiquement considérés comme des sources de données possibles.

De nouveaux documents ont permis d'inclure d'autres espèces.

Les espèces avec des données insuffisantes pour déterminer les tendances des populations sont maintenant exclues de l'indicateur.

Mises en garde et limites

Il faut du temps pour que la réaction d'une espèce aux mesures de gestion devienne apparente. Par exemple, une population d'insectes peut commencer à se rétablir en quelques années, alors qu'il faut parfois des décennies pour détecter les changements dans les populations d'arbres ou de baleines. Ainsi, les résultats de l'indicateur ne doivent pas être interprétés comme une mesure du succès du rétablissement jusqu'à ce qu'une période de temps suffisante se soit écoulée pour permettre aux espèces de se rétablir, et pour recueillir assez d'information pour évaluer ce rétablissement.

Les observations d'espèces rares sont souvent difficiles à recueillir, et les évaluations sont nécessairement basées sur de l'information incomplète.

Complément d'information

La couverture des espèces dans l'indicateur est restreinte comparativement au nombre d'espèces sauvages évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada en tant qu'espèces en péril, ou au nombre d'espèces en péril inscrites à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril.

Bien que l'indicateur utilise les meilleures informations disponibles, il ne correspond pas toujours avec précision aux mesures de gestion. Les données sur les tendances des espèces peuvent inclure des périodes de temps précédant l'achèvement des documents de rétablissement.

En choisissant de nouvelles espèces à évaluer, le COSEPAC accorde la priorité aux espèces les plus susceptibles de disparaître. Le COSEPAC a pour mandat de réévaluer les espèces tous les 10 ans, ou plus souvent s'il y a lieu. Dans certaines circonstances, la réévaluation peut être retardée, ce qui entraîne une disponibilité inégale des données d'une espèce à l'autre.

Avec le temps, le nombre de documents de rétablissement finaux et le nombre d'espèces réévaluées augmenteront, et les tendances deviendront plus significatives à mesure que les populations auront suffisamment de temps pour réagir.

Ressources

Références

Gouvernement du Canada (2015) Loi sur les espèces en péril. **Consulté le 30 août 2017.**

Gouvernement du Canada (2016) Registre public des espèces en péril, Index des espèces de A à Z. **Consulté le 30 août 2017.**

Gouvernement du Canada (2017) Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. **Consulté le 30 août 2017.**

Gouvernement du Canada (2017) La Stratégie du Canada. **Consulté le 30 août 2017.**

Gouvernement du Canada (2017) Liste des espèces en péril, Annexe 1 de la LEP. **Consulté le 30 août 2017.**

Renseignements connexes

Espèces aquatiques en péril

Espèces en péril

Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Les tendances des populations d'espèces en péril sont-elles conformes aux objectifs? Canada, mai 2017

Tendances des populations d"espèces en péril conformes aux objectifs?	Nombre d'espèces[A]	Nom commun de l'espèce
Oui	49	Aster d'Anticosti; corégone de l'Atlantique; loup atlantique; fondule barré (population de Terre-Neuve); physe des fontaines de Banff; fondule rayé; tête carminée; magnolia acuminé; sclérophore givré (population de l'Atlantique); bartramie de Haller; Arlequin plongeur (population de l'Est); Paruline à capuchon; physe d'eau chaude; épaulard (population résidente du nord du Pacifique Nord-Est); épaulard (population transitoire du Pacifique Nord-Est); tortue luth (population de l'Atlantique); baleine noire de l'Atlantique Nord; baleine à bec commune (population du plateau néo-écossais); épioblasme ventrue; loup à tête large, huître plate du Pacifique; épinoche à trois épines benthique du lac Paxton; épinoche à trois épines limnétique du lac Paxton; coréopsis rose; lupin élégant; villeuse haricot; Quiscale rouilleux; Bruant des prés de la sous-espèce princeps; Albatros à queue courte; épioblasme tricorne; yucca glauque; hespérie du Sonora; chimaphile maculée; loup tacheté; pipit de sprague; otarie de Steller; bar rayé (population de l'estuaire du Saint-Laurent); clèthre à feuilles d'aulne; renard véloce; épinoche à trois épines benthique du ruisseau Vananda; épinoche à trois épines limnétique du ruisseau Vananda; hydrocotyle à ombelle; lampsile fasciolée; platanthère blanchâtre de l'Ouest; méné d'argent de l'Ouest; Grue blanche; stylophore à deux feuilles; lampsile jaune; teigne du yucca
Preuves mitigées	13	Tortue mouchetée (population de la Nouvelle-Écosse); érioderme boréal (population boréale); Chevêche des terriers; ptéléa trifolié; benoîte de Peck; Paruline hochequeue; sabatie de Kennedy; fissident appauvri; hespérie de Poweshiek; entosthodon rouilleux; lotier splendide; cypripède blanc; caribou des bois (population des montagnes du Nord)
Non	51	Saumon atlantique (population de l'intérieur de la baie de Fundy); carex des sables; sanicle patte-d'ours; béluga (population de l'estuaire du Saint-Laurent); érioderme boréal (population de l'Atlantique); fouille-roche gris; chabot de la chaîne côtière (population Cultus) (aussi appelé chabot pygmée du lac Cultus); chevalier cuivré; hespérie du Dakota; balsamorhize à feuilles deltoïdes; couleuvre agile à ventre jaune de l'Est; épinoche à trois épines benthique du lac Enos; épinoche à trois épines limnétique du lac Enos; hermine de la sous-espèce haidarum; braya de Fernald; leptoge des terrains inondés; pédiculaire de Furbish; castilléjie dorée; lophiolie dorée; brochet vermiculé; Tétras des armoises de la sous-espèce

Tendances des populations d''espèces en péril conformes aux objectifs?	Nombre d'espèces[A]	Nom commun de l'espèce
		urophasianus; marbré insulaire; ptychobranche réniforme; épaulard (population résidente du sud du Pacifique Nord-Est); tortue luth (population du Pacifique); Plectrophane de McCown; ormeau nordique; rat kangourou d'Ord; Pluvier siffleur de la sous-espèce circumcinctus; Pluvier siffleur de la sous-espèce melodus; Paruline orangée; Petit-bec; Bec-croisé des sapins de la sous-espèce percna; mûrier rouge; Sterne de Dougall; obovarie ronde; pleurobème écarlate; mulette du Necture; méné à grandes écailles; isotrie fausse-médéole; Chouette tachetée de la sous-espèce caurina; meunier tacheté; damier de Taylor; crapet sac-à-lait; truite fardée versant de l'ouest (population de l'Alberta); héliotin blanc satiné; aster rigide; caribou des bois (population de l'Atlantique-Gaspésie); caribou des bois (population boréale); violette jaune des monts de la sous-espèce praemorsa; Paruline polyglotte de la sous-espèce virens

Remarque : [A] Il y a aussi 30 espèces pour lesquelles il existe des objectifs de rétablissement et des réévaluations, mais il n'y a pas suffisamment de preuves dans la réévaluation pour évaluer les tendances. Des preuves mitigées signifient qu'il existe un mélange de tendances démographiques positives et négatives. Le nombre d'années écoulées est calculé comme étant la date du document de réévaluation moins la date du document de rétablissement final. Il est fondé sur les dates de publication des documents, et non sur la date de publication de l'information contenue dans le document ni sur la date à laquelle ont commencé les mesures de gestion.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Secrétariat du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2017).

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca